

Mardi 5 novembre, Lycée Raoul Follereau – Belfort

L'apprentissage dans la voie professionnelle

Le Recteur Jean-François Chanet et Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, se rendront mardi 5 novembre 2019 de 15 h à 16 h 30 au lycée Raoul Follereau à Belfort sur le thème de l'apprentissage dans la voie professionnelle.

Ils rencontreront les élèves de la formation professionnelle "logistique". Ouvert depuis 2018 avec l'expérimentation « 2+1 », le baccalauréat professionnel "logistique" du lycée Follereau permet aux élèves d'effectuer leur formation en mixité de parcours, c'est-à-dire : deux années sous statut scolaire et la troisième année en apprentissage tout en restant au sein de leur établissement.

Depuis la rentrée 2018, l'académie de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont mis en place l'expérimentation « 2+1 » en apprentissage pour quinze spécialités de baccalauréat professionnel dans dix lycées publics de l'académie.

Les premiers résultats de celle-ci sont tels que 29 établissements ont sollicité une demande d'ouverture en mixité de parcours pour la rentrée 2019, doublant ainsi les perspectives d'effectifs par rapport à l'année précédente.

L'expérimentation « 2+1 », grâce à la mixité des parcours et des publics, permet de sécuriser les parcours, d'apporter des éléments issus du monde professionnel par les apprentis au sein des classes et surtout est source de motivation et de mobilisation pour les jeunes qui choisissent l'apprentissage, notamment pour ceux qui avaient peu d'appétence pour leur scolarité et qui souhaitent désormais poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

La mixité des parcours a l'avantage de renforcer la relation école-entreprise mise en œuvre notamment par les périodes de formation en milieu professionnel. Elle permet aux élèves de poursuivre leur formation en apprentissage, tout en restant au sein de leur établissement et donc au plus près de leur domicile, ce qui contribue à assurer le maintien en formation de ceux-ci.

Par ailleurs, des jeunes dont le contrat d'apprentissage serait rompu, peuvent terminer leur formation sous statut scolaire.

Ce dispositif permet enfin aux établissements de développer la mixité des publics en regroupant des jeunes de statuts différents (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) dans une même formation.

Déroulé

- Observation des apprentis en alternance et des élèves en initial.
- Fonctionnement du dispositif « 2+1 » dans l'établissement.
- Echanges avec les apprentis, enseignants, anciens élèves, et maîtres d'apprentissage (employeurs).

Vous êtes cordialement invités à assister à cette visite.

CONTACTS PRESSE

Rectorat de Besançon
Guillaume Rivoire
tél 03 81 65 49 38 / 06 76 62 69 81
guillaume.rivoire@ac-besancon.fr

Région Bourgogne-Franche-Comté
Marie Souverbie – tél 03 80 44 34 66
Hélène Wokowski-Pierre – tél 03 81 61 61 08